

Délibération 2020-07-CFVE

Séance du 05 mars 2020

Extrait du recueil des actes du
Conseil de la Formation et de Vie Etudiante

Reconduction des règlements de contrôle des connaissances et des compétences de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Le Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE) de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) en formation plénière s'est réuni le jeudi 05 mars 2020 dans la salle des conseils de la Maison des Services à l'Etudiant, sur la convocation de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université et sous la présidence de Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE).

Le quorum étant atteint,

Vu les articles L712-6-1, L613-1 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licences, licences professionnelles et master ;
Vu la délibération 2018-07-COFVU P du 11 octobre 2018 relative au règlement du contrôle des connaissances et des compétences applicable au sein de l'UPHF ;
Vu le décret n° 2019-942 du 09 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;

M. le Vice-Président du Conseil de la Formation et Vie Etudiante propose aux membres la reconduction du règlement du contrôle des connaissances et des compétences applicable au sein de l'UPHF.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante approuve à l'unanimité des voix la reconduction du règlement du contrôle des connaissances et des compétences.

Valenciennes, le 07 mai 2020

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim ARTIBA

